



**Avis de HSI sur le Dossier pour l'Atelier de Prises Accessoires Kobe II
Brisbane 23-25 Juin 2010**

Humane Society International (HSI) accueille l'opportunité de présenter ses avis à l'Atelier de Prises Accessoires Kobe II (K2B). HSI a travaillé à assister les directeurs de pêcheries nationales et internationales depuis plus de 15 ans au sujet de l'économie et écologie durables, spécialement en analysant les effets des prises accessoires sur les espèces. Ce dossier considère la mortalité accessoire des oiseaux de mer, les requins, les tortues et les mammifères marins parmi toutes les Organisations Régionales de Gestion des Pêche (ORGP) thonières.

HSI est devenu de plus en plus concerné de:

- Le manque de progrès parmi les ORGP pour réduire substantiellement les prises accessoires.
- L'insuffisance des méthodes de mitigation adoptées à ce jour.
- Le manque d'évidence pour indiquer que les méthodes exigés existantes soient utilisées ou respectées.
- Le manque de mise en vigueur et de stimulants appropriés pour leur implémentation.

En conséquence HSI voudrais qu'une attention spécifique soit dirigée sur ces questions à l'Atelier K2B pour réduire les taux des prises accessoires.

Un des objectifs de l'Atelier K2B est de *'faire des recommandations sur les mécanismes pour optimiser le travail des Groupes de Travail des ORGP thonières dans cette matière pour éviter la duplicité de tâches'*.

HSI admet qu'il est essentiel d'éviter la duplicité de tâches. Pourtant il est tout aussi essentiel de garantir qu'il y a la consistance entre les procédés que les ORGP exigent et que celles-ci soient efficaces.

Pourquoi les ORGP doivent être conséquentes dans l'adoption de méthodes de mitigation de «bonne pratique»

1. Les mêmes bateaux pêchent en différentes zones de pêcheries régionales.
2. Les problèmes de la prise accessoire ne sont pas statiques et le registre de la présence d'espèces vulnérables est incomplet.
3. Les méthodes efficaces pour atténuer les prises accessoires lors des pêches à la palangre et à la senne ne sont pas spécifiques à chaque région.
4. Les méthodes efficaces pour atténuer la prise accessoire d'un groupe d'espèces (oiseaux de mer) peuvent être tout aussi efficaces pour d'autres groupes d'espèces (requins & tortues) et ces espèces pourraient ne pas avoir des distributions océaniques en commun.
5. Il n'existe presque pas d'évidence pour suggérer que l'utilisation de méthodes de mitigation efficaces ait un impact économique négatif quelconque.
6. Sans consistance, assurer l'implémentation devient pratiquement impossible.

HSI est concerné que les ORGP consacrent beaucoup moins d'attention à la prise accessoire qu'à la poursuite d'espèces. Nous suggérons que les pays travaillent pour qu'un système visant à l'équilibre environnemental à partir de la performance soit utilisé comme un critère pour l'allocation de quotas d'espèces-cibles, pour augmenter la motivation pour atteindre l'équilibre environnemental et réduire les taux des prises accessoires.

HSI recommande que les méthodes suivantes soient adoptés par toutes les ORGP afin que les taux des prises accessoires d'oiseaux de mer, requins, tortues et mammifères marins



soient considérablement diminués aussitôt que possible. Pour achever un objectif de réduction des prises accessoires pour toutes les espèces affectées, il est essentiel que les conséquences générales de n'importe quelle méthode de mitigation soient considérées: une approche espèce-par-espèce pour la mitigation est inconvenante.

1. L'adoption obligatoire d'un taux minimal d'immersion des hameçons appâtés pour les pêcheries à la palangre pélagiques et démersales à partir du pesage des filets de pêche. Cette méthode est essentielle pour réduire la prise accessoire d'oiseaux de mer: faute de celle-ci d'autres stratégies de protection d'appât telles que la dissuasion acoustique d'oiseaux, sont insuffisants. Dès qu'un régime de pesage de filets est en place, les problèmes d'implémentation et de mise en vigueur sont relativement exceptionnels et il a un grand potentiel pour diminuer les prises de tortues marines et de requins, en garantissant que le matériel soit filé et maintenu à une plus grande profondeur.

2. Les ORGP qui manquent l'objectif d'exécuter une ordonnance obligatoire de taux d'immersion des hameçons doivent exiger immédiatement l'utilisation exclusivement nocturne des hameçons là où se trouvent les oiseaux de mer menacés de capture.

3. Une résolution contraignante interdisant l'enlèvement des nageoires de requin en mer est essentielle. Les membres devraient exiger à leurs pêcheurs de débarquer les requins avec leurs nageoires complètement ou partiellement attachées de façon naturelle. En plus, des limites TAC (Total Admissible de Capture) préventifs devraient être établies pour toutes les espèces de requins ainsi qu'une exigence de non-rétention pour certaines espèces comme les requins-marteaux, les requins renard, les requins-taupes, les requins blancs océaniques et autres espèces vulnérables.

4. La limitation continue de l'impact sur les requins et les tortues marines exige la considération spécifique de modifications de l'utilisation du matériel ainsi que des restrictions telles l'interdiction de l'utilisation de foyers lumineux et de calmar comme appât.

5. Dans les pêcheries thonières les palangres posent la plus grande menace aux tortues marines. Une attention particulière devrait être accordée à l'amélioration des perspectives de survivance post-libération des tortues marines. Étant donné la haute incidence prévue des captures de tortues marines vivantes sur les crochets, les directives existantes telles que:

<http://www.nmfs.noaa.gov/sfa/hms/workshops/Tech%20Memo-%20Handling%20Protocols.pdf> et <http://www.fao.org/docrep/012/i0725e/i0725e00.htm> devraient être suivies. La présence et l'utilisation appropriée de l'équipement tel que les instruments pour retirer les hameçons et les coupeurs de filets devraient être obligatoires.

6. Les tortues marines peuvent aussi devenir embrouillées dans les Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) et des mesures devraient être adoptées pour minimiser ces risques. Les DCP devraient être surveillés et les tortues marines embrouillées immédiatement libérées. Les modèles de DCP qui minimisent la capture de tortues marines devraient être considérés. L'enregistrement et le recueil des DCP devraient être une exigence pour éliminer l'éventualité de DCP abandonnés et à la dérive.

7. La poursuite préméditée de bancs de dauphins pour attraper le thon nageant au-dessous d'eux est inacceptable et les dauphins attrapés de cette manière ne devraient pas être considérés comme une prise accessoire, puisqu'ils ont été intentionnellement visés. Cette situation est unique à la pêcherie thonière du Pacifique est-



Tropicale. Pourtant, la pratique a encouragé le développement de techniques qui peuvent être utilisées pour diminuer la vraie prise accessoire de mammifères marins dans les filets de senne, tels que les procédures pour libérer manuellement les dauphins des filets et des règlements interdisant les pêches nocturnes lors qu'il existe plus de difficultés de voir quelles espèces ont été attrapées dans les filets. Ces pratiques pourraient être aussi utilisées pour diminuer les prises accessoires d'autres espèces dans les filets de seine. Les mammifères marins, les requins et les tortues marines ont été noyés habituellement dans ces filets au moment où ils sont ramenés à bord. Beaucoup de mammifères marins sont aussi attrapés sur les crochets ou embrouillés dans les lignes. La meilleure façon de prévenir ces incidents c'est en établissant des restrictions saisonnières lorsque des prises accessoires de mammifères marins importantes se produisent.

8. Des sous-groupes techniques au sujet des prises accessoires devraient être organisés de manière régulière et fréquente par chaque ORGP, visant de recueillir et analyser les données des prises accessoires et recommander des méthodes de mitigation rapides et efficaces.

9. Les interdictions de pêche régionales et saisonnières devraient être exécutées pour protéger les espèces particulièrement vulnérables dans leurs lieux de reproduction, de délivrance et de fourragement ainsi que les voies migratoires auprès desquelles la mitigation des prises accessoires est inefficace.

10. Les programmes d'observateurs à bord devraient avoir l'intention d'atteindre une couverture d'observateurs de 100%, ou quel que soit le pourcentage qu'une analyse statistique détermine comme nécessaire pour fournir une estimation statistiquement exacte.

HSI place une grande importance sur le potentiel de l'atelier K2B pour inciter une amélioration fortement nécessaire de la performance de l'administration de pêcheries de haute mer et espère que son assistance puisse aider dans cette entreprise.